

# La Propriété industrielle

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
180 francs suisses  
Fascicule mensuel:  
18 francs suisses

105<sup>e</sup> année - N° 11  
Novembre 1989

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

### NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS

Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Nouveau membre de l'Union du PCT : Canada . . . . .	411
Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. Nouveau membre de l'UPOV : Pologne . . . . .	411

### ÉTUDES

La promulgation du Décret sur la protection des droits de propriété industrielle au Viet Nam — un passage de l'encouragement à la propriété, de <i>Nguyen Van Vien</i> . . . . .	412
La Révolution française et les brevets d'invention, de <i>F. Savignon</i> . . . . .	415

### NOUVELLES DIVERSES

Chine, Nauru, Singapour, Viet Nam . . . . .	425
---	-----

### CALENDRIER DES RÉUNIONS . . . . .

### ANNEXE

Statistiques de propriété industrielle pour 1988 (Publication A)
--

### LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

#### ROYAUME-UNI

Règlement de 1989 sur le droit de modèle (topographies de semi-conducteurs) (du 29 juin 1989) ( <i>Ce texte abroge et remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.</i> ) . . .	Texte 1-001
--	-------------

#### VIET NAM

Décret sur la protection des droits de propriété industrielle (promulgué par l'Ordinance N° 13 LCT/HĐNN 8 du Conseil d'Etat du 11 février 1989) . . . . .	Texte 1-001
--	-------------

#### TRAITÉS MULTILATÉRAUX

##### Accord d'intégration sub-régionale (Accord de Carthagène)

Règlement relatif à l'application des normes concernant la propriété industrielle (Décision N° 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène) (mai/juin 1974) ( <i>feuilles de remplacement</i> ) . . .	Texte 1-009
--	-------------

© OMPI 1989

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.



## Notifications relatives aux traités

### Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

#### Nouveau membre de l'Union du PCT

##### CANADA

Le Gouvernement du Canada a déposé le 2 octobre 1989 son instrument de ratification du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit traité, tel que modifié le 2 octobre 1979 et le 3 février 1984, entrera en vigueur à l'égard du Canada le 2 janvier 1990.

*Notification PCT N° 56, du 2 octobre 1989.*

### Convention internationale pour la protection des obtentions végétales

#### Nouveau membre de l'UPOV

##### POLOGNE

Le Gouvernement de la Pologne a déposé le 11 octobre 1989 son instrument d'adhésion à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978.

La Pologne n'est pas à ce jour membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), fondée par ladite Convention internationale.

Ladite Convention internationale entrera en vigueur à l'égard de la Pologne le 11 novembre 1989. A cette date, la Pologne deviendra membre de l'UPOV.

Pour déterminer sa part contributive dans le montant total des contributions annuelles au budget de l'UPOV, une demi-unité de contribution est applicable à la Pologne.

*Notification UPOV N° 36, du 16 octobre 1989.*

## Etudes

### **La promulgation du Décret sur la protection des droits de propriété industrielle au Viet Nam — un passage de l'encouragement à la propriété**

NGUYEN VAN VIEN\*

\* Directeur adjoint de l'Office national des inventions du Viet Nam.





## La Révolution française et les brevets d'invention

F. SAVIGNON\*

\* Directeur honoraire de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris; professeur au Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), Strasbourg.



















## Nouvelles diverses

### CHINE

*Directeur général  
de l'Office des brevets  
de la République populaire de Chine*

Nous apprenons que M. Gao Lulin a été nommé Directeur général de l'Office des brevets de la République populaire de Chine.

### SINGAPOUR

*«Registrar of Trade Marks and Patents»*

Nous apprenons que Mlle Liew Woon Yin a été nommée *Registrar of Trade Marks and Patents*.

### NAURU

*«Registrar of Patents, Trade Marks  
and Copyright»*

Nous apprenons que M. J.C. Batra a été nommé *Registrar of Patents, Trade Marks and Copyright*.

### VIET NAM

*Directeur de l'Office national  
des inventions*

Nous apprenons que M. Doan Phuong a été nommé Directeur de l'Office national des inventions.

## Calendrier des réunions

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### 1989

<b>27 novembre - 1<sup>er</sup> décembre (Genève)</b>	<b>Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (première session)</b> Le comité examinera certaines dispositions d'un projet de traité sur l'harmonisation des législations protégeant les marques ainsi que des propositions quant au contenu additionnel du projet de traité. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
<b>1<sup>er</sup> décembre (Genève)</b>	<b>Réunion d'information, destinée aux organisations non gouvernementales, sur la propriété intellectuelle</b> Lors de cette réunion officieuse, les participants seront informés sur les récentes activités et les plans de l'OMPI dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur et seront invités à faire part de leurs observations à ce propos. <i>Invitations</i> : organisations internationales non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI.

#### 1990

<b>29 janvier - 2 février (Genève)</b>	<b>Comité d'experts sur l'interface entre la protection par brevet et la protection par certificat d'obtention végétale (réunion organisée en commun par l'OMPI et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV))</b> Le comité examinera l'interface entre la protection par brevet et la protection par certificat d'obtention végétale, en s'appuyant sur des documents du Bureau international de l'OMPI et du Bureau de l'UPOV. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'OMPI, de l'UPOV ou de l'Organisation des Nations Unies et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
<b>19-23 février (Genève)</b>	<b>Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (première session)</b> Le comité examinera s'il convient d'entreprendre l'élaboration d'un nouveau traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle et, dans l'affirmative, quelle devrait être la teneur de ce texte. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
<b>12-16 mars (Genève)</b>	<b>Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (première session)</b> Le groupe de travail examinera le projet d'un nouveau règlement d'exécution de l'Acte de Stockholm de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et du protocole (adopté à Madrid en juin 1989) relatif audit arrangement et proposera d'autres mesures rendues nécessaires par la coexistence de l'Arrangement de Madrid (Stockholm) et dudit protocole. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Grèce, Irlande, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris ayant exprimé leur désir de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.
<b>29 mai - 1<sup>er</sup> juin (Genève)</b>	<b>Comité d'experts sur la protection internationale des indications de provenance et des appellations d'origine</b> Le comité conseillera le Bureau international de l'OMPI au sujet de la conclusion éventuelle d'un nouveau traité sur la protection internationale des indications de provenance et des appellations d'origine ou de la révision éventuelle de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international ainsi qu'au sujet de la possibilité de développer le recours aux services d'enregistrement prévus par cet arrangement. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

**5-8 juin (Genève)****Réunion consultative de pays en développement sur l'harmonisation des législations sur les brevets**

Cette réunion consultative étudiera, en s'appuyant sur des documents de travail établis par le Bureau international de l'OMPI, des questions présentant un intérêt particulier pour les pays en développement en rapport avec l'élaboration d'un traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.

*Invitations* : pays en développement membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI.

**11-22 juin (Genève)****Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (huitième session)**

Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

**11-22 juin (Genève)****Réunion préparatoire à la conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité d'harmonisation des législations sur les brevets**

La réunion préparatoire sera chargée de préparer l'organisation de la conférence diplomatique qui négociera et adoptera un nouveau traité sur l'harmonisation des législations sur les brevets. En particulier, la réunion préparatoire établira le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique et déterminera les Etats et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui devraient être invités à la conférence diplomatique et en quelle qualité.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris.

**25-29 juin (Genève)****Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (deuxième session)**

Le comité continuera d'examiner certaines dispositions d'un projet de traité sur l'harmonisation des législations protégeant les marques.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

**2-6 juillet (Genève)****Comité des questions administratives et juridiques du PCT (troisième session)**

Le comité examinera des propositions de modification du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), notamment en relation avec la procédure régie par le chapitre II du PCT.

*Invitations* : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.

**2-13 juillet (Genève)****Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (troisième session)**

Le comité continuera d'examiner des normes proposées dans le domaine des œuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

**24 septembre - 2 octobre (Genève)****Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt et unième série de réunions)**

Certains des organes directeurs se réuniront en session ordinaire, d'autres en session extraordinaire.

*Invitations* : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

**15-26 octobre (Genève)****Comité d'experts institué par l'Arrangement de Nice (seizième session)**

Le comité achèvera la cinquième révision de la classification établie en vertu de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Nice et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de Nice ainsi que certaines organisations.

**\*22-26 octobre (Genève)****Comité d'experts sur l'interface entre la protection par brevet et la protection par certificat d'obtention végétale (deuxième session) (réunion organisée en commun par l'OMPI et l'UPOV)**

Le comité continuera d'examiner l'interface entre la protection par brevet et la protection par certificat d'obtention végétale.

*Invitations* : Etats membres de l'OMPI, de l'UPOV ou de l'Organisation des Nations Unies et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

\* Dates risquant tout particulièrement d'être modifiées.

<b>29 octobre - 2 novembre (Genève)</b>	<b>Comité d'experts sur un protocole relatif à la Convention de Berne (première session)</b> Le comité examinera s'il convient d'entreprendre l'élaboration d'un protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et, dans l'affirmative, quelle devrait être la teneur de ce texte. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.
<b>29 octobre - 2 novembre (Genève)</b>	<b>Groupe de travail sur la révision éventuelle de l'Arrangement de La Haye (première session)</b> Ce groupe de travail examinera les possibilités de réviser l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, ou d'y ajouter un protocole, afin d'assouplir encore le système de La Haye, et étudiera d'autres mesures visant à encourager les Etats qui n'y sont pas encore parties à adhérer à cet arrangement et à en faciliter l'utilisation par les déposants. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.
<b>*5-9 novembre (Genève)</b>	<b>Comité d'experts sur des mesures de lutte contre la contrefaçon et la piraterie (deuxième session)</b> Le comité continuera d'examiner un projet de dispositions types de législation nationale sur la protection contre la contrefaçon et la piraterie. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
<b>*19-23 novembre (Genève)</b>	<b>Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (deuxième session)</b> Le comité poursuivra les travaux entrepris à sa première session (19-23 février 1990). <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
<b>26-30 novembre (Genève)</b>	<b>Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (deuxième session)</b> Le groupe de travail poursuivra les travaux entrepris à sa première session (12-16 mars 1990). <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Grèce, Irlande, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris ayant exprimé leur désir de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.
<b>10-14 décembre (Genève)</b>	<b>Comité des questions administratives et juridiques du PCT (quatrième session)</b> Le comité poursuivra les travaux entrepris à sa troisième session (2-6 juillet 1990). <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.
<b>1991</b>	
<b>28-30 janvier (Genève)</b>	<b>Réunion(s) d'information sur la révision de la Convention de Paris</b> Une réunion d'information des pays en développement membres de l'Union de Paris et de la Chine et, si le désir en est exprimé, des réunions d'information de tout autre groupe de pays membres de l'Union de Paris se tiendront en vue de procéder à un échange de vues sur les nouvelles propositions d'amendement qui auront été élaborées par le directeur général de l'OMPI pour les articles de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle dont la révision est à l'examen. <i>Invitations</i> : voir le paragraphe précédent.
<b>31 janvier et 1<sup>er</sup> février (Genève)</b>	<b>Assemblée de l'Union de Paris (quinzième session)</b> L'assemblée définira les étapes ultérieures de la procédure à suivre concernant la révision de la Convention de Paris et prendra connaissance des propositions susmentionnées du directeur général de l'OMPI. Elle décidera aussi de la composition d'une réunion préparatoire qui se tiendra au cours du premier semestre de 1991. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
<b>*3-28 juin</b>	<b>Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité d'harmonisation des législations sur les brevets</b> Cette conférence diplomatique négociera et adoptera un traité d'harmonisation des législations sur les brevets, destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets. <i>Invitations</i> : feront l'objet d'une décision de la réunion préparatoire devant se tenir du 11 au 22 juin 1990 (voir plus haut).

\* Dates risquant tout particulièrement d'être modifiées.

\*18 novembre - 6 décembre

**Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (cinquième session)**

La conférence diplomatique négociera et adoptera un nouvel acte de la Convention de Paris.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris et, sans droit de vote, Etats membres de l'OMPI ou de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

## Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

### 1990

23-27 avril (matin) (Genève)

**Première réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV**

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV.

27 avril (après-midi) (Genève)

**Comité consultatif (quarante et unième session)**

Le comité examinera principalement les résultats de la première réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV.

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV.

25-29 juin (Genève)

**Deuxième réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV**

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV.

15 et 16 octobre (Genève)

**Troisième réunion préparatoire à la révision de la Convention UPOV**

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV.

17 octobre (Genève)

**Comité consultatif (quarante-deuxième session)**

Le comité préparera la vingt-quatrième session ordinaire du Conseil.

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV.

18 et 19 octobre (Genève)

**Conseil (vingt-quatrième session ordinaire)**

Le Conseil examinera les rapports sur les activités de l'UPOV en 1989 et durant la première partie de 1990 et approuvera des documents destinés à la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV.

*Invitations* : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

## Autres réunions concernant la propriété industrielle

### 1989

5-9 décembre (Munich)

Organisation européenne des brevets (OEB) : Conseil d'administration.

### 1990

8-11 mai (Washington)

*Foundation for a Creative America* : Bicentenaire de la promulgation des lois sur les brevets et le droit d'auteur des Etats-Unis d'Amérique.

\* Dates risquant tout particulièrement d'être modifiées.





